Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Orientation scolaire dans le cadre d'un divorce

Par baptiste58

Dans le cadre d'un divorce, le parent qui n'a pas la garde parentale peut il s'opposer à l'inscription dans une école?

Par kang74

Bonjour

Le divorce ne change rien au fait que l autorité parentale est conjointe.
En ce qui concerne le choix d orientation, ou l inscription en école privée, il faut l accord des deux parents .
Si les deux parents sont en désaccords, il vous appartient de saisir le JAF qui tranchera selon les arguments de chacun et l intérêt de l enfant .
Si vous parlez d orientation, c est qu il est suffisamment âgé pour donner son avis .

Par vivi2501

bonjour

""
Si l'un des parents est en désaccord, l'enfant sera inscrit provisoirement dans un établissement scolaire, dans l'attente de la décision du juge. Le caractère provisoire de l'inscription devra être stipulé dans le dossier.

"